

L'an deux mille vingt et un le 05 du mois de JUILLET  
À 14h00 heures s'est réuni le Comité Syndical  
du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
Dûment convoqué à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée,  
Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE

### Ordre du jour

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 21 avril 2021
- 3) Compte de gestion du Trésorier 2020 – Délibération modificative,
- 4) Compte administratif 2020 – Délibération modificative,
- 5) Budget général 2021, DM
- 6) Affectation des résultats – Budget général
- 7) Cotisations des Collectivités 2021
- 8) Approbation des sommes réservées aux dossiers ayant reçu un avis favorable lors des comités de pilotage FISAC
- 9) Questions diverses

#### PRESENTS :

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUILLAUD STEPHANE	DELEGUE SUPPLEANT

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

DURAND JEAN-JACQUES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE
MASSON SOULARD CATHERINE	DELEGUEE SUPPLEANTE

##### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
JOSSE VALENTIN	DELEGUE TITULAIRE

#### Y ASSISTENT :

MME SABRINA PHELIPEAU, CHARGÉE DE MISSION LEADER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
MME NATACHA SENDER, SECRETAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT.

**1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Stéphane GUILLOIN Délégué Titulaire représentant la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**2 - APPROBATION DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 AVRIL 2021**

M. le Président demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 21 Avril 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 21 Avril 2021.

**3 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER-DM**

Le Président expose :

Le Compte de Gestion relate la totalité des opérations réalisées sur l'exercice 2020. Ce Compte de Gestion présente les résultats suivants, une erreur était présente lors de la présentation le 21 Avril 2021. Une délibération modificative est donc nécessaire.

	<b>CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019 Pour mémoire</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNÉE 2020</b>	<b>CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	50 083,30 €	70 464,62 €	120 547,92 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-38 559,64 €	-15 655,25 €	-54 214,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 523,66 €</b>	<b>54 809,37 €</b>	<b>66 333,03 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE**


- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2020 du budget du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GENERAL-DM**

M. le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Président donne la parole à Monsieur Stéphane GUILLON, Vice-Président du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVENUE  
 Le Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVENUE  
 suivants :

Envoyé en préfecture le 08/07/2021  
 Reçu en préfecture le 08/07/2021  
 Affiché le   
 ID : 085-200000099-20210708-05\_07\_2021-DE


		CA 2020	
		Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>			
011	Charges à caractère général	65 396,24	
012	Charges de personnel et frais assimilés	57 668,61	
65	Autres charges de gestion courante	210,07	
66	Charges financières	290,58	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 768,23	
74	Dotations, subventions et participations		107 060,70
75	Autres produits divers		0,05
77	Produits exceptionnels		4 788,97
013	Remboursement sur rémunération du personnel		828,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 559,64	
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>166 893,37</b>	<b>112 678,48</b>
<b>Investissement</b>			
20	Immobilisations incorporelles	69 058,20	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
45...1	opérations pour compte de tiers	89 207,82	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement reçues		7 912,41
45...2	opérations pour compte de tiers		216 050,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 768,23
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		50 083,30
	<b>Total investissement</b>	<b>158 266,02</b>	<b>278 813,94</b>
	<b>Total Budget général</b>	<b>325 159,39</b>	<b>391 492,42</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître les résultats ci-dessus.

**5 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET GENERAL**

## Budget général

Envoyé en préfecture le 08/07/2021  
Reçu en préfecture le 08/07/2021  
Affiché le   
ID : 085-200000099-20210708-05\_07\_2021-DE

Résultat de fonctionnement	2020
A Résultat de l'exercice	-15 655,25
B Résultat reporté	-38 559,64
<b>A+B Résultat à affecter</b>	<b>-54 214,89</b>

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement	70 464,62
E Résultat reporté	50 083,30
<b>D+E Solde d'exécution d'investissement (001)</b>	<b>120 547,92</b>
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-183 763,18
<b>G Financement</b>	<b>-63 215,26</b>

<b>AFFECTATION au Budget Primitif</b>	<b>-54 214,89</b>
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00
2/ Report en fonctionnement R 002	-54 214,89

Le déficit de fonctionnement se traduit par un retard de versement des subventions Leader concernant l'animation et la gestion du programme Leader. Le retard de versement concerne les années 2017, 2018 et 2019 soit un total de 100 588.68€.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 comme présenté ci-dessus.
- DE DECLARER toutes les opérations de l'exercice 2020 clôturées

### **6 – DM – BUDGET GENERAL 2021**

Le budget est présenté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2020.  
Le Budget Primitif 2021 est voté par chapitres détaillés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 085-200000099-20210708-05\_07\_2021-DE

		<b>BP voté</b>			
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>				
	011	Charges à caractère général	81610,00	81610,00	0,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	107300,00	107300,00	0,00
	66	Charges financières	1300,00	1300,00	0,00
	022	Dépenses d'imprévus	500,00	500,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2300,00	2300,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	54214,89	54214,89
	<b>TOTAL</b>		<b>193010,00</b>	<b>247224,89</b>	<b>54214,89</b>
	<b>Recettes</b>				
	74	Dotations, Subventions et participations	180010,00	234224,89	54214,89
	77	Produits exceptionnels	3000,00	3000,00	0,00
	13	Atténuation de charges	10000,00	10000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>		<b>193010,00</b>	<b>247224,89</b>	<b>54214,89</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>				
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	56921,92	56921,92
	21	Immobilisations corporelles	25300,00	6000,00	-19300,00
	4583	Opérations pour compte de tiers	190000,00	341843,00	151843,00
	<b>TOTAL</b>		<b>215300,00</b>	<b>404764,92</b>	<b>189464,92</b>
	<b>Recettes</b>				
	10	Dotations fonds divers et réserves	10000,00	10000,00	0,00
	13	Subventions d'investissement reçues	13000,00	56917,00	43917,00
	4582	Opérations pour compte de tiers	190000,00	215000,00	25000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2300,00	2300,00	0,00
	001	Solde d'exécution d'investissement	0,00	120547,92	120547,92
<b>TOTAL</b>		<b>215300,00</b>	<b>404764,92</b>	<b>189464,92</b>	

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'APPROUVER la DM concernant le budget général 2021 comme présenté ci-dessus.

#### **7 – COTISATIONS DES COLLECTIVITES**

M. le Président rappelle au Comité Syndical que le budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet et missions  
Chaque Communauté de Communes adhérente a obligation de participer à l'équilibre global du budget.

#### **RECETTES :**

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes au prorata de leur population respective.
- Toutes autres recettes autorisées par les Articles L5212-19 et L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - le revenu des biens, meubles et immeubles du syndicat ;
  - les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
  - les subventions de l'État, de la Région, du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
  - les produits des dons et legs ;



- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant
- le produit des emprunts ;
- Toutes autres ressources autorisées par la réglementation

## DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ET LES FONDS EUROPÉENS :

### RECETTES :

- Contributions des Communautés de Communes adhérentes.  
Ces contributions sont réparties entre les Communautés de Communes à 60 % en fonction de la population respective des 4 EPCI concernés et à 40 % en fonction de la superficie respective des 4 EPCI.
- Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements pourront abonder le financement du SCOT
- les subventions de l'Union Européenne

### DÉPENSES :

Les dépenses comprennent les frais inhérents à la gestion et au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Il est proposé une contribution des Collectivités comme suit :

COTISATIONS 2021	SUPERFICIE	POPULATION INSEE	Montant total des cotisations
Cc du Pays de Fontenay Vendée	13348	34 967	48 809,39 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11972	16 258	28 113,68 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	12664	15 595	28 085,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 984</b>	<b>66 830</b>	<b>105 010,00 €</b>

Cotisation LEADER SCOT 89 258,50 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	SUPERFICIE 40%	POPULATION 60%	TOTAL PAR COLLECTIVITES
Cc du Pays de Fontenay Vendée	12 548,57 €	28 021,27 €	40 567,84 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	11 263,19 €	13 028,58 €	24 291,75 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	11 803,64 €	12 505,27 €	24 408,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 703,40 €</b>	<b>53 555,10 €</b>	<b>89 258,50 €</b>

Fonctionnement général 15% 15 751,50 €

REPARTITION PAR COLLECTIVITES	POPULATION 100%
Cc du Pays de Fontenay le Comte	8 241,55 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	3 831,83 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	3 678,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 751,50 €</b>


## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE

- DE FIXER la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions du socle commun pour l'année 2021 comme indiquée ci-dessus
- DE FIXER la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, pour les missions à la carte pour l'année 2021 comme indiquée ci-dessus
- D'APPROUVER les propositions des tableaux ci-dessus

## 8 - APPROBATION DES SOMMES RESERVEES AUX DOSSIERS AYANT REÇU UN AVIS FAVORABLE LORS DES COMITES DE PILOTAGE FISAC

En 2017, l'Etat a lancé un appel à projet pour des opérations collectives de soutien à l'investissement pour la modernisation et la mise en accessibilité des TPE. Il s'agit de demander une subvention globale pour aider les TPE en direct sur les projets

d'investissement afin d'améliorer et de maintenir le tissu des entreprises artisanales, com  
l'échelle du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021  
Reçu en préfecture le 08/07/2021  
Affiché le   
ID : 085-200000099-20210708-05\_07\_2021-DE

La candidature du Syndicat a été retenue, une convention a donc été signée entre l'Etat et SM Sud Vendée Développement le 30 Décembre 2018.

Plusieurs comités de Pilotage FISAC se sont tenus.

Lors de ces comités, plusieurs dossiers ont reçu un avis favorable, il est donc proposé aux membres du comité syndical de valider les sommes allouées.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		RAPPEL DU PROGRAMME	DECISION		
Société	Commune d'implantation	% de l'aide	Montant des devis déposés	Montant de subvention attribuée	Date du Comité de pilotage
SARL Benet Automobile	Benet	20%	31 500 €	6 300 €	04/02/2021
SARL Prézeau Maçonnerie	Mouilleron saint Germain	20%	14 700 €	2 940 €	04/02/2021
SFR	Fontenay le Comte	20%	95 667,69 €	15 000 €	04/02/2021
L'entracte	Fontenay le Comte	20%	62 072,74 €	12 414,55 €	04/02/2021
EURL Trichet Création	Le Langon	20%	41 000 €	8 200 €	25/03/2021
Sarl ID House Concept	Fontenay le Comte	20%	19240,28	3 848,06 €	25/03/2021
Comptoir du Tapissier	Fontenay le Comte	20%	18 075,48 €	3 615,04 €	25/03/2021
SARL Régner Entretien	Mervent	20%	68 002,40 €	15 577,72 €	25/03/2021
SAS La Stabul	Bazoges en Pareds	20%	52 443,58 €	10 488,72 €	24/06/2021

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'APPROUVER les attributions décidées par le Comité de Pilotage FISAC
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte Sud Vendée Développement à signer tous les documents y afférents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Stéphane GUILLON



Fait à Fontenay le Comte

Le 05 Juillet 2021

Le Président

Valentin JOSSE

*par délégation,  
le 1er vice président  
Stéphane Guillon*  
